Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20261016-ST16102026083-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	24	3	3	27

DATE DE LA CONVOCATION
9 octobre 2026
DATE D'AFFICHAGE
9 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, et le seize octobre à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le neuf octobre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, N. OGER, J.R. BANNIER, D. LE TURDU, Y. AUFFRET, B. CORGNET, H. BELOEIL, M. TOUBOULIC, J.P. FONTAINE, P. BANNIER, M.H. BANNIER, M. MAUTRAY, C. BURLOT, J. HAMON, M. LEBAS, J. LE LAY, M. LE GUILLOUX, H. LE PAJOLEC, L. FONTAINE, D. ALLAIRE, H. RENOUARD, F. LUSTENBERGER, T. MEST, C. MORIN.*
Absent(e)s excusé(e)s : *Y. BOISHARDY, M. CARREE, M. VISDELOUP.*
Pouvoirs : *Y. BOISHARDY à Y. AUFFRET, M. CARREE à C. BURLOT, M. VISDELOUP à C. MORIN.*
Secrétaire de séance : *M. MAUTRAY.*

DELIBERATION N° 2026-083

MANDAT SPECIAL POUR LA PARTICIPATION DES ELUS AU RESEAU BRUDED

Par délibération du 2 février 2024, la commune a décidé d'adhérer à l'association BRUDED (Bretagne Rurale et rUrbaine pour un DÉveloppement Durable) pour la durée du mandat restante.

L'association BRUDED met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable autour de diverses thématiques. La participation des élus aux visites et temps de travail proposés présentent incontestablement un intérêt pour la collectivité. Ces évènements sont, le plus souvent, organisés dans les départements voisins.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé, en application de l'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- de mandater l'ensemble des conseillers municipaux pour participer aux actions proposées par le réseau BRUDED pour le mandat 2026-2032;
- de prendre en charge les frais occasionnés par ces déplacements sur la base du décret applicable aux fonctionnaires et sur présentation d'un état de frais. Ces derniers seront imputés au compte 6532 Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers.

Pour information, l'indemnisation des frais kilométriques se fait sur la base de la législation en vigueur soit actuellement pour les véhicules :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10000 km	Au-delà de 10000 km
5 CV et moins	0.33 €	0.41 €	0.24 €
6 et 7 CV	0.42 €	0.53 €	0.31 €
8 CV et plus	0.46 €	0.57 €	0.33 €

Les frais de repas sont remboursés en fonction des frais réellement payés par l'élu sur présentation d'un justificatif dans la limite du taux fixé par le décret en vigueur (actuellement 20 €).

Ces indemnités seront revalorisées en fonction des textes en vigueur.

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Vincent ALLENO,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mandater l'ensemble des conseillers municipaux pour participer aux actions proposées par le réseau BRUDED pour le mandat 2026-2032 ;

DECIDE de prendre en charge les frais occasionnés par ces déplacements sur la base du décret applicable aux fonctionnaires et sur présentation d'un état de frais. Ces derniers seront imputés au compte 6532 Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Secrétaire de séance,
Mickaël MAUTRAY,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL CÔTES-D'ARMOR